

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 AVRIL 2016

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est déroulée Samedi 9 Avril 2016 à La Suze Sur Sarthe.

Etaient présents :

- Mr FRANCO, Vice-Président du Conseil Départemental, représentant Mr LE MENER
- Mr DUFUMIER, Directeur Départemental des Territoires, représentant Mme La Préfète
- Mr HAUTTECOEUR, Chef d'Unité, Direction Départementale des Territoires
- Mme RATTE, Direction Départementale des Territoires
- Mr d'AILLIERES, Maire de la Suze Sur Sarthe
- Mr BOULETREAU, Chef de Service, Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Mr LELIEVRE, Propriété Forestière, représentant Mr de PONTON d'AMECOURT
- Mr CLEMENT, Fédération Régionale des Chasseurs
- Mr VOGEL, Cabinet ALTEXA
- Mr POTRAIS, Cabinet SODEFI
- Mr CAILLAUX, Vice-Président de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe
- Mr SALMON
- Mr PALAYRET
- Mr CRUCHET
- Mr JANVIER
- Mr du PUY
- Mr OZANGE
- Mr LOUIS
- Mr VELOT
- Mr LEFEUVRE
- Mr CHEVREAU
- Mr HARDOUIN
- Mr GORTEAU
- Mr FLEURY, Président de l'Association des Gardes Particuliers
- Mr ESSEUL, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc
- Mr ESNAULT, Président de l'Antenne Sarthoise du Club des Bécassiers
- Mr TOUCHARD, Président de l'Association des Chasseurs de Chiens Courants
- Mr HUARD, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier
- Mr PASQUIER, Président de l'Association des Equipages de Vénerie sous Terre
- Mr RENOUE, Président de l'Association des Jeunes Chasseurs
- Mr GASNIER, Président de l'Association des Piégeurs Agrées
- Mr BLOSSIER, Président du GIC de l'Augonnay
- Mr BODEREAU, représentant le GIC du Polinois
- Mme JEULIN, Présidente du GIC de la Vallée du Tusson

- Mr RAGOT Christophe, GIC de la Vallée de la Braye
- Mr DEZECOT, Président du GIC du Ludois
- Mr CAUCHAS Patrick, Président du GIC de la Vallée du Loir
- Mr PONTON Philippe, Président du GIC du Rhonne
- Mr LECOMTE, Président du GIC du Canton de la Ferté Bernard
- Mr PARENT, Président du GIC du Canton de Montmirail
- Mr COURCIER, Louvetier
- Mr DELOMMEAU, Louvetier
- Mr LECOMTE, Louvetier
- Mr COUPE, Louvetier
- Mr COSNET, Louvetier
- Mr RAGOT, Louvetier

Après le mot d'accueil de Monsieur Emmanuel d'AILLIERES, Maire de La Suze Sur Sarthe, le Président Henri-Jacques de CAUMONT La FORCE, a présenté les personnalités présentes.

Monsieur Le Président souligne que des listes sont arrivées en retard. Il fait procéder à un vote à main levée. L'Assemblée Générale décide de valider ces listes parvenues hors délais.

Après avoir rappelé les modalités de vote prévues par le règlement intérieur de notre Fédération, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte.

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 25 Avril 2015 :

Le compte-rendu était consultable soit au siège de la Fédération, soit sur le site de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe. Sur la demande de Monsieur le Président, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Monsieur le Président a ensuite présenté le rapport moral de la Fédération.

Il précise qu'il aura fallu quinze années d'études et de travaux avant le déménagement du siège social à Voivres-Les-Le Mans. La Fédération a respecté le budget voté de 1 850 000 Euros. Le coût global de la construction du nouveau siège social s'élève à 1 943 000 Euros en tenant compte du mobilier et des frais annexes correspondants. Le financement s'est fait par fonds propres et par un emprunt. Il annonce une légère augmentation du timbre fédéral en 2016/2017 pour financer le siège social (l'amortissement).

Monsieur le Président revient sur le Schéma Cynégétique et informe l'Assemblée qu'il a été apprécié. Concernant le Plan de Gestion Cynégétique « Lièvres et Faisans », il souligne que la Fédération est certifiée pour gérer elle-même les attributions et remercie l'Administration pour la confiance donnée à la Fédération. Il souligne également que les demandes ont été envoyées pour la première fois en même temps que les demandes de plan de chasse Grand Gibier, ce qui a simplifié l'organisation administrative des envois.

Pour finir, il rappelle d'être vigilant sur la communication de l'interdiction de la chasse le Dimanche, surtout sur le net, et conseille aux chasseurs d'y répondre défavorablement.

Elections des Administrateurs :

Cette année, il y a 7 postes à pourvoir. Les candidats sortants sont Messieurs CHEVREAU, GORTEAU, HARDOUIN, JANVIER, LOUIS, PALAYRET et VELOT. Tous les candidats sortants se représentent. Aucune nouvelle candidature ne nous est parvenue.

Monsieur le Président revient sur les différents secteurs représentés par les différents candidats et rappelle les modalités du vote (bulletin de vote).

Nouveau siège social :

Sur demande du Président, le nouveau siège social de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe situé à Le Grand Courtu – 72210 VOIVRES LES LE MANS est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Avenant au règlement intérieur :

Sur demande du Président, l'avenant du règlement intérieur de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe du 5 Décembre 2001 est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Elections des Administrateurs :

Monsieur CAILLAUX rappelle brièvement les modalités de vote et fait appel à 4 scrutateurs.

Monsieur le Président poursuit la réunion en donnant la parole à Monsieur VOGEL, Expert-Comptable de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

Monsieur VOGEL donne lecture du rapport de gestion et présente les comptes de l'exercice clos au 30 Juin 2015 ainsi que le budget prévisionnel 2016/2017.

Exercice clos le 30/06/2015 :

Bilan du Service Général et du Service Dégâts :

Monsieur VOGEL rappelle que des charges communes sont réparties chaque année entre le Service Général et le Service Dégâts. Elles sont déterminées au 30 Juin, à la clôture de l'exercice et le Service Dégâts rembourse au Service Général le montant des charges dû. Il précise également que cette année, les variations significatives sont

les actifs immobilisés avec la construction du nouveau siège social et les dettes financières avec l'emprunt pour financer cet investissement.

Compte de résultat du Service Général :

PRODUITS		CHARGES	
Produits d'exploitation	1 225 958 €	Charges d'exploitation	1 232 402 €
Produits financiers	73 126 €	Charges financières	7 786 €
Produits exceptionnels	440 200 €	Charges exceptionnelles	26 449 €
TOTAL	1 739 284 €	TOTAL	1 266 637 €
Résultat	+ 472 648 €		

Monsieur VOGEL souligne que la Fédération a réussi à compenser la perte des timbres vendus par l'augmentation du prix du timbre de 58 à 60 Euros en 2014/2015.

Compte de résultat du Service Dégâts :

PRODUITS		CHARGES	
Produits d'exploitation	793 448 €	Charges d'exploitation	625 472 €
Produits financiers	13 792 €		
TOTAL	807 240 €		625 472 €
Résultat	+ 181 768 €		

Monsieur VOGEL observe que les indemnités dégâts sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Résultat consolidé :

<u>PRODUITS</u>		<u>CHARGES</u>	
Produits d'exploitation	2 546 524 €	Charges d'exploitation	1 892 108 €
Résultat	+ 654 416 €		

Budget 2016/2017 :

Prévisionnel Service Général :

Présentation du budget Service Général de la Fédération pour l'exercice allant du 1^{er} Juillet 2016 au 30 Juin 2017.

Monsieur VOGEL précise que les amortissements et les intérêts sur emprunts augmentent du fait du nouveau siège social et rappelle que les placements financiers, qui sont toujours en cours, sont des placements sûrs et très bien rémunérés.

Le budget 2016/2017 a été établi avec les mêmes critères que le budget précédent à la différence que le timbre départemental est fixé à 63 Euros au lieu de 60 Euros.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 1 301 500 € contre 1 281 750 € pour l'année précédente.

<u>CHARGES PREVISIONNELLES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Achats	24 000 €	Ventes	27 500 €
Charges externes	384 100 €	Timbres	829 550 €
Impôts et taxes	59 600 €	Contrats de Serv.	113 000 €
Frais de personnel	596 500 €	Adhésions Terr.	145 500 €
Amortissement-provision	95 500 €	Autres produits	70 300 €
Subvention-autres charges	126 800 €	Amortissement-provision	1 650 €
Intérêts sur emprunt	15 000 €	Part reversée par l'Etat	49 000 €
		Produits financiers	65 000 €
TOTAL	1 301 500 €	TOTAL	1 301 500 €

Prévisionnel Service Dégâts :

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 715 500 € contre 718 100 € pour le budget 2015/2016. Le budget a été établi avec les mêmes critères que le budget précédent.

<u>CHARGES PREVISIONNELLES</u>		<u>RESSOURCES</u>	
Indemnisation dégâts	245 000 €	Timbres départ. GG	333 000 €
Clôtures électriques	12 500 €	Quote-part timbre GG	35 000 €
Plan de chasse Gd Gb	21 000 €	Taxes-fourn.brac.GG	332 500 €
Autres charges externes	89 500 €	Autres Prod.Adh. P.C.GG	15 000 €
Frais de personnel	275 000 €		
Subventions accordées	27 500 €		
Dotations aux amortissements	45 000 €		
TOTAL	715 500 €	TOTAL	715 500 €

Monsieur GENTIL intervient et s'interroge sur l'augmentation du timbre sur deux années consécutives au vue de la trésorerie de 2 millions d'Euros et des produits financiers de 75 000 Euros.

Monsieur CAILLAUX répond que l'an passé, le timbre était passé de 58 à 60 Euros du fait de l'augmentation du prix plancher du timbre par la Fédération Nationale des Chasseurs. Cette année, le timbre passe de 60 à 63 Euros pour couvrir les amortissements et les charges d'intérêts d'emprunts.

Monsieur VOGEL souligne qu'effectivement, il y a 2 millions d'Euros en disponibilité mais qu'il ne faut pas oublier l'emprunt inscrit dans les dettes. Nous devrions donc résonner en « trésorerie disponible nette ».

Monsieur CAILLAUX fait observer que la Fédération a négocié un emprunt pour conserver la trésorerie existante et donc, les placements qui sont des comptes à terme avec des taux très intéressants (jusqu'à 7% et qui couvrent l'emprunt à un taux de 1,5%).

Rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet SODEFI AUDIT :

Monsieur POTRAIS donne lecture au rapport du Commissaire aux Comptes.

Opinion sur les comptes annuels : « Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice ».

Justification des appréciations : « En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées dans le cadre de notre audit ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques : « Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Rapport spécial sur les conventions réglementées :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce. »

Monsieur DAMEINSTEIN se dit rassuré et inquiet vis-à-vis de la trésorerie et des produits financiers de la Fédération. Il fait remarquer qu'il y a des efforts et des marges de progression à faire dans le domaine des aménagements des territoires de chasse en matière de bio-diversité.

Monsieur CAILLAUX répond que sur les 2 millions d'Euros de trésorerie, il ne faut pas oublier les emprunts à rembourser et que si nous faisons le calcul, pour 14 000 chasseurs, nous obtenons « une réserve » de 150 Euros par chasseur.

Monsieur le Président confirme que la situation financière de la Fédération est bonne.

Approbation des bilans et comptes de résultats :

Sur demande du Président, les bilans et comptes de résultats « Service Général » et « Service Dégâts » sont successivement approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Approbation des budgets 2016/2017 :

Sur la demande du Président, l'augmentation du timbre départemental de 3 Euros est approuvée, à une large majorité, par l'Assemblée Générale (6 voix contre).

Sur la demande du Président, le budget « Service Général » et le budget « Service Dégâts » sont successivement approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Obligations statutaires :

Sur la demande du Président, l'Assemblée Générale donne quitus, à l'unanimité, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération.

L'Assemblée Générale autorise, à l'unanimité, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et de donner au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins.

Approbation de l'affectation des résultats :

Sur présentation de l'expert-comptable, Monsieur VOGEL, l'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat :

→	Service Général	+ 472 648 €
→	Service Dégât	+ 181 768 €

Ces deux résultats seront affectés dans les comptes de report respectifs.

Comme chaque année, après la présentation des comptes, les techniciens de la Fédération interviennent sur différents points.

Intervention d'Yvon MERCIER :

Sanglier : Augmentation sensible des prélèvements en 2015/2016. 4 200 prélèvements cette saison contre 3 600 la saison précédente. Il précise que ces prélèvements ont eu lieu uniquement dans le cadre de la chasse et de la destruction.

Chevreuil : Les propositions d'attributions augmentent de 4%, soit environ 10 000 chevreuils attribués en 2016/2017.

Grands animaux : Les propositions d'attribution augmentent, soit 60 animaux en plus par rapport à l'année précédente. 1 100 cerfs et biches sont attribués en 2016/2017.

Sylvafaune : Nouveauté, intégration de la Fédération dans ce programme. Le G.I.C. de Bercé participe à l'expérience avec l'aide de Jessica MAURIZE (stagiaire). La D.D.T. et l'O.N.C.F.S. sont partenaires. Sylvafaune permettra d'établir un tableau de bord pour suivre l'évolution de la population et l'impact de la population sur les lieux dans lesquels elle évolue. Le but étant d'étendre cette étude à l'ensemble du département.

Monsieur KEMLIN pose la question sur le statut des cochons vietnamiens qui est une espèce domestique et invasive.

Monsieur BOULETREAU répond qu'effectivement, c'est une espèce domestique et un réel problème dans le département de la Sarthe. Il conseille donc que si un cas se rencontre, il est nécessaire d'en faire remonter l'information à la D.D.T.

Intervention d'Olivier CAILLIBOT :

P.G.C. Lièvres et Faisans : Nouveauté cette année, les demandes de PGC ont été envoyées en même temps que les demandes plan de chasse Grand Gibier. Dans un premier temps, pour une simplification administrative et dans un second temps, pour une réelle économie sur les coûts d'envoi.

Faisans : Augmentation des attributions en 2015 après 3 années de stagnation, voire de baisse. 1 400 faisans ont été attribués en 2015/2016.

Lièvres : En 3 ans la moyenne départementale est passée de 3 à 3,6 lièvres au kilomètre. Il remercie tous les bénévoles pour leur participation aux comptages lièvres de nuit.

Reprise de lièvres : Cette année, une reprise de lièvres a été organisée suite à une population importante sur les communes de Cormes et Cherreau avec la participation du G.I.C de La Ferté Bernard. Il revient sur l'organisation, la reprise et le bilan de cette journée. 33 lièvres ont été repris et relâchés sur les communes de Saint Aubin des Coudrais et Préval. Il remercie Quentin LOUVET ainsi que le nouveau Président du G.I.C. Bruno LOUVET et Mr PONTON, ancien Président de ce G.I.C.

P.M.A. Bécasse : Il rappelle la réglementation ainsi que le mode d'emploi du carnet de prélèvement. Il souligne l'importance de retourner chaque fin de saison ce carnet à la Fédération des Chasseurs de la Sarthe. Cette restitution est obligatoire.

Monsieur ESNAULT, Président de l'Association des Bécassiers précise qu'il n'est pas à l'origine de cette obligation mais la F.N.C.

Olivier CAILLIBOT souligne que 80% des chasseurs ne prélèvent pas de bécasse et qu'en moyenne, 2 bécasses sont prélevées par chasseur pour la saison 2014/2015. Sur 5 000 carnets distribués, seuls 3 carnets ont plus de 25 prélèvements « bécasse ».

Monsieur DAMENSTEIN confirme qu'il est important de retourner les carnets de prélèvements bécasse malgré les contraintes administratives.

Yvon MERCIER revient sur l'enquête prélèvement et précise qu'il est important également de la retourner à la Fédération, cette enquête est un véritable outil de la gestion de la faune sauvage. Des contrôles sont faits entre les enquêtes prélèvement et les carnets PMA bécasse.

Monsieur BOULETREAU rappelle qu'un certain nombre de contrôles est fait chaque année sur le terrain.

Intervention de Raynald HUBERT :

Bilan 2014/2015 : Le nombre de dossiers diminue, l'indemnisation globale reste stable. Il faut surveiller les gros rendements de maïs, la superficie en hausse du blé et du colza. Les prix sont stables et restent avantageux pour la Fédération aux dépens des agriculteurs. 70 % des dossiers de dégâts se situent dans le Sud Sarthe sous l'axe Laval-Paris. Concernant les prélèvements sangliers, on observe une augmentation des prélèvements plus importante dans le nord Sarthe que dans le sud par rapport à la saison précédente. Parigné L'Evêque et Bonnétable sont les 2 seules communes en Sarthe où il est prélevé plus de 160 sangliers. Concernant les Cerfs, 210 ont été prélevés dans la forêt de Bercé.

Perspectives 2015/2016 : L'indemnisation globale sera de l'ordre de 210 000 Euros, Raynald HUBERT rappelle qu'il faut rester vigilants sur la poussée des dégâts maïs semis et récolte, sur l'augmentation du tableau sanglier et sur la mauvaise distribution géographique des dégâts et des prélèvements.

Monsieur LEFEUVRE souligne le rôle important du service technique. Le dialogue est essentiel pour gérer les dossiers forestiers sur le terrain.

Monsieur d'AILLIERES intervient sur les accidents de la route dus au grand gibier et sur le rôle important des chasseurs qui régulent la population

Monsieur LELIEVRE indique que beaucoup de problématiques forestières sont gérées par le dialogue (mise en place du PSG) et qu'il faut maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'existe pas de discrimination dans le traitement des dossiers d'indemnisations de dégâts. Il existe une réelle solidarité inter-chasseurs.

Monsieur FOURNIER demande quand la Fédération des Chasseurs utilisera des drones pour estimer les dégâts sur le terrain.

Raynald HUBERT lui répond qu'effectivement, il faut suivre l'évolution technologique mais que l'œil humain ne pourra jamais être remplacé par un drone pour constater et évaluer des dégâts.

Monsieur DAMENSTEIN demande qu'il y ait une réelle transparence dans les différents discours forestiers.

Intervention de Vincent OZANGE :

Monsieur OZANGE présente l'opération « un Dimanche à la chasse ». La FNC organise cette opération depuis 3 ans, cette année pour la 4^{ème} année, elle se déroulera le Dimanche 16 Octobre 2016. La Fédération des Chasseurs de la Sarthe a pour projet d'y participer. Cette communication est positive vis-à-vis de la chasse et des chasseurs. Il demande à l'Assemblée de l'aide pour organiser cette journée.

Monsieur CLEMENT précise que la Fédération Régionale de la Chasse développe de plus en plus de projets avec les Fédérations Départementales (actions sur l'écologie et aménagements de territoires).

Monsieur le Président présente les différents vœux de l'Assemblée.

Dates d'ouverture et de fermeture :

Date d'ouverture générale : Dimanche 25 Septembre 2016

Date de fermeture générale : Mardi 28 Février 2017

Dates de fermetures anticipées :

Lièvre : Dimanche 11 Décembre 2016

Perdrix : Dimanche 11 Décembre 2016

Faisan (en et hors GIC) : Dimanche 15 Janvier 2017

En application de l'article L424 du Code de l'Environnement la fermeture du faisan et des perdrix rouges : Mardi 28 Février 2017 (chasse à caractère commercial)

Faisan vénéré : Mardi 28 Février 2017

Sur la demande du Président, les dates d'ouverture et de fermeture sont approuvées, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Cotisations 2016/2017 :

Timbre fédéral : 63 Euros

Timbre fédéral pour les nouveaux chasseurs : 30 Euros

Timbre temporaire 9 Jours : 30 Euros

Timbre temporaire 3 Jours : 15 Euros

Timbre grand gibier départemental : 30 Euros

Timbre grand gibier tempo 9 Jours : 30 Euros

Timbre grand gibier tempo 3 Jours : 25 Euros

Timbre national : 95 Euros

Timbre national grand gibier : 72 Euros

Timbre national grand gibier nouveaux chasseurs : 1 Euro

Assurance « Organisateur de Chasse » :

La Fédération souscrit une assurance Responsabilité Civile gratuite pour tous les adhérents en contrats de services.

Cotisations des adhésions au contrat de service et de garderie des territoires :

Réserve Fédérale : 60 Euro (quelle que soit la superficie)

Jusqu'à 20 Hectares : 78 Euro

De 21 à 50 Hectares : 103 Euro ou 83 Euro avec Garde Particulier assermenté

De 51 à 100 Hectares : 133 Euro ou 107 Euro avec Garde Particulier assermenté

De 101 à 200 Hectares : 163 Euro ou 131 Euro avec Garde Particulier assermenté

Au-delà de 200 Hectares : 0.40 Euro par hectare + un droit fixe de 123 Euro ou 0.34 Euro par Hectare + un droit fixe de 123 Euro avec Garde Particulier assermenté.

Cotisations au plan de chasse :

Chevreuil ou Daim : 19 Euros + 4 Euros pour le bracelet

Grands animaux : 100 Euros + 4 Euros pour le bracelet
Bracelet enclos : 19 Euros
Affiliation plan de chasse : 60 Euros

Aide aux aménagements de territoires pour les adhérents en contrat de services :

Agrainoir petit gibier : 4.60 Euros
Point d'eau : 1.50 Euros
Culture petit gibier : 100 Euros par hectare avec un maximum de 1% de la surface gardée.
Culture grand gibier : 175 Euros avec un maximum de 0.50% de la surface gardée. Une surface maximale de 5 Ha est retenue avec des parcelles ne dépassant pas 1 Ha. Si la superficie est plafonnée au-delà de 0.50 % versement d'un complément de 100 Euros par Hectare.
Agrainoir autoporté pour sanglier : 175 Euros sur présentation de facture.

Jachères :

60, 70 ou 130 Euros de l'hectare selon la formule choisie.

Aide à la régulation des nuisibles :

Renard adulte : 5 Euros
Renardeaux : 2 Euros
Corneilles/Corbeaux : 1 Euro

Sur la demande du Président, les différents tarifs ci-dessus présentés sont approuvés, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

Monsieur EVENISSE demande d'intégrer les lièvres au plan de chasse grand gibier et le retour du tir à balles sur les chevreuils.

Yvon MERCIER informe que 72 % des tirs sont des tirs à balles dans le département.

Monsieur le Président souligne que les tirs à balles ou les tirs à plombs à l'intérieur d'une chasse organisée est sous la responsabilité de l'organisateur de chasse.

Monsieur HUARD demande la mise en place d'une convention « bracelet de secours » pour les animaux blessés sur la route et pour les erreurs des Présidents de chasse afin d'éviter l'équarrissage.

Monsieur le Président répond que ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil d'Administration.

Monsieur PORCHER donne le résultat des recherches au sang dans le département. 11 recherches ont été faites sur 2500 chevreuils tirés.

Monsieur le Président donne le résultat des élections et annonce que tous les Administrateurs sont réélus.

- Monsieur Jean-Pierre VELOT	1 429 Voix
- Monsieur Denys PALAYRET	1 423 Voix
- Monsieur Alain LOUIS	1 422 Voix
- Monsieur Pierre-Louis CHEVREAU	1 412 Voix
- Monsieur Yves GORTEAU	1 400 Voix
- Monsieur Jean-Luc JANVIER	1 423 Voix
- Monsieur Jean-Louis HARDOUIN	1 144 Voix

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUFUMIER qui présente le bilan du schéma départemental 2015 et l'importance de l'équilibre entre la forêt et la chasse.

Monsieur le Président remercie de sa présence Monsieur FRANCO, Vice-Président du Conseil Départemental ainsi que le personnel Administratif et Technique pour l'organisation de l'Assemblée Générale. Il convie chacun à partager le pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 Heures 30.

Le Président,

H.J. de CALMONT la FORCE

Le Vice-Président,

L. CAILLAUX

Le Secrétaire,

J.L. SALMON

